

Avis voté en plénière du 20 juin 2018

La réforme des fonds structurels européens

Déclaration du groupe CFE-CGC

Cette saisine gouvernementale nous a amenés à avoir des débats musclés au sein de la section des affaires européennes et internationales.

En effet, comme ce sujet est extrêmement technique, nous voulions, nous espérions même qu'à l'occasion de nos travaux, le CESE, au-delà de ses réponses techniques sur un sujet technique, s'attache également à un exercice un peu plus « pédagogique » dans son avis pour le rendre plus compréhensible et davantage accessible pour le grand public.

Malheureusement, malgré nos différentes interventions et nos demandes répétées, ce projet d'avis est resté extrêmement technocratique !

Toutefois, notre groupe de la CFE-CGC, partage, sur le fond, les préconisations formulées dans cet avis, et plus particulièrement trois d'entre-elles :

- la préconisation 10, avec la volonté de simplifier la procédure d'accréditation des autorités ;
- la préconisation 11, dont l'objectif est d'harmoniser les règles de prise en compte des recettes des projets et de mettre en place un système d'avance unique des fonds par l'Union Européenne ;
- la préconisation 12, qui vise à mieux accompagner les porteurs de projet via un guichet unique, en simplifiant le dossier et en mettant en place des avances de trésorerie.

Dans ce contexte, notre groupe de la CFE-CGC n'a pas voté contre cet avis, mais s'est abstenu.

Nous nous abstenons car il est important pour nous, à l'avenir, de trouver une méthode de travail qui nous permette, y compris dans un cas de saisine dans un temps contraint, de rendre des avis à la fois plus pédagogiques que celui qui nous a été présenté aujourd'hui et permettant de valoriser davantage la plus-value de la société civile organisée que nous représentons ici au CESE.